

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 22 mars 2023

8. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare » (C. Ferrier)

Introduction

Le Parti Libéral-radical rappelle qu'une demande d'état de la situation de l'avancement du projet de la place de la Gare a été faite le 21 septembre 2021. M. Christian Ferrier avait répondu qu'au vu de la lourde charge de travail du service, cette tâche avait été retardée.

Il rappelle que le parti s'est engagé à développer La Neuveville de manière harmonieuse, respectueuse de son patrimoine, de sa nature, de son paysage et de sa population.

Dans le cadre de cet engagement, l'interpellatrice a donc effectué une recherche dans les interventions parlementaires, que le Conseil municipal pourrait regrouper dans ce projet, afin de réaliser toutes ces demandes.

Le Parti Libéral-radical demande ainsi au Conseil municipal des renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare.

Développement

Le Service de la gestion du territoire travaille toujours en effectif réduit depuis 2021. Une employée administrative a été engagée en mai 2021, mais la charge de travail reste toujours importante. Un poste de chef de projet à durée limitée a été ouvert en 2022, mais la bonne personne n'a pas été trouvée. Cela explique que le projet des places de la Gare et du Marché n'a pas été développé. Le Conseil municipal demande en parallèle qu'un poste supplémentaire soit créé, afin de renforcer l'équipe et lui permette de prendre en charge notamment cette étude.

Depuis l'établissement du Master Plan en 2020, le projet des places de la Gare et du Marché n'a pas évolué assez pour justifier une nouvelle présentation au Conseil général.

Toutefois, plusieurs études sont en cours, ou vont être prochainement mandatées, afin de faire avancer ce dossier. Le Conseil municipal va se concentrer sur la place de la Gare afin d'évaluer la possibilité de supprimer la halle et le quai de chargement, de créer un cheminement sécurisé et arborisé pour les piétons et les cyclistes, de mettre à niveau les quais de bus selon la LHand et de réorganiser le stationnement. Un montant de CHF 650'000.- est prévu au plan des investissements pour ces aménagements.

L'étude sur le stationnement, lancée en début d'année, permettra d'évaluer les besoins en place de stationnement et de les situer au mieux sur le domaine communal.

La Commission de la gestion du territoire a également discuté de l'aménagement de la parcelle no 1312. Ces réflexions seront intégrées à l'étude de l'avant-projet de la place qui pourra débiter sitôt que l'équipe du Service de la gestion du territoire sera consolidée.

Même si le Conseil municipal est attentif aux interventions du Conseil général, il ne veut pas mélanger tous les sujets. Ils ne seront pas tous réalisés dans le cadre du projet des places de la Gare et du Marché. Ce qui est sûr, c'est que le stationnement des vélos sera inclus dans le projet, sous la forme d'un couvert à proximité de la gare, et dont la taille sera définie par le Plan vélo.

Conclusion

Plutôt que d'engager un projet sur tout le périmètre des places de la Gare et du Marché, le Conseil municipal préfère diviser le projet global en sous-projets cohérents et avancer sur des zones plus réduites correspondant aux financements disponibles, mais aussi aux capacités humaines des services. Il continue donc la planification des places de la Gare et du Marché et ne manquera pas de venir devant le Conseil général pour les futures demandes de crédits nécessaires à la réalisation des études et des travaux.

CONSEIL MUNICIPAL